

REGLEMENT PARTICULIER

CHALLENGE PENN AR BED 2023

Article 1 : Présentation

L'objectif de ce challenge est de développer le cyclisme U15 et U17 Filles et Garçons par la densification du calendrier sportif et la recherche de nouveaux organisateurs. Ce challenge est mis en œuvre par la commission route du comité départemental de cyclisme du Finistère avec le soutien technique des clubs organisateurs.

Article 2 : Catégories d'âges

Le challenge Penn ar Bed est réservé aux féminines U15 et U17 ainsi qu'aux garçons U15 et U17 licenciées F.F.C. (4 ou 5 classements distincts).

Article 3 : Choix des épreuves

Le choix des épreuves est validé par la commission route du comité du Finistère de cyclisme. Cette sélection s'effectue sur la base des candidatures reçues.

Pour 2023, le challenge est composé de 4 ou 5 épreuves :

– PLEYBEN, le 05 mars 2023

>Course U15/U17 filles

– PEUMERIT, le 26 mars 2023

>Course U15/U17 filles

– CLOHARS CARNOET, le 30 avril 2023

>Course U15/U17 filles

– Audierne, le 29 mai 2023

>Course U15/U17 filles (FINALE)

- MORLAIX, le 16 avril 2023

>Course U15 garçons

- GOUESNOU, le 01 mai 2023

>Courses U15 et U17 garçons

- BOLAZEC, le 18 mai 2023

>Course U17 garçons

- CORAY LE 27 MAI 2023

Course U17 garçons

- SCAER, le 14 juillet 2023

>Courses U15 et U17 garçons

- LANDERNEAU, le 17 septembre 2023

>Courses U15 et U17 garçons (FINALE)

Article 4 : Réglementation

Chaque épreuve se déroule sous le règlement en vigueur de la F.F.C.

Article 5 : Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par le club organisateur de l'épreuve.

Article 6 : Participation

Les concurrents peuvent, s'engager dans toutes les épreuves, en respectant la réglementation en vigueur de la F.F.C. sur le site www.ffc.fr.

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

La présence sur 3 épreuves sur 4 (ou 4 sur 5) dont la finale du challenge est obligatoire pour figurer dans le classement général final.

Article 7 : Classements

Afin de récompenser les participants, 4 (ou 5) classements généraux par addition de points sont établis à l'issue de chaque épreuve. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires).

– a : Classement par points U17 garçons :

Ce classement s'effectue aux points pour tous les coureurs selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

– b : Classement par points U15 garçons :

Ce classement s'effectue aux points pour tous les coureurs selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

– c : Classement par points U17 filles :

Ce classement s'effectue aux points pour toutes les féminines selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

– d : Classement par points U15 filles :

Ce classement s'effectue aux points pour toutes les féminines selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

Article 8 : Egalité

En cas d'égalité dans un classement général journalier, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité dans un classement général final, est déclaré vainqueur ou place, le coureur qui a le plus de participations, et en cas de nouvelle égalité, celle qui a le plus de premières places dans le classement concerne, puis le plus de secondes places...

Article 10 : Réclamation

Toute réclamation sur les classements généraux devra impérativement être notifiée au comité départemental de cyclisme du CD29 dans les 10 jours de la parution. Les classements seront consultables sur le site du comité départemental du Finistère de Cyclisme dans les meilleurs délais.

Article 11 : Dotation finale

La dotation finale est versée par le Comité départemental de cyclisme. Les 10 premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés.

Article 12 : Assistance technique

L'assistance technique est assurée par l'organisation.

Article 13 : Cahier des Charges de l'Organisateur

Transmettre, dans les meilleurs délais, le classement et les partants en totalité informatiquement à la commission route du CD29.

Contact commission route et féminine CD29 : legalljerome.ecl@orange.fr / 06.88.75.52.72